No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

4 JUILLET 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 4 juillet 2016, à 19 h30 à l'Hôtel de ville de Sainte-Barbe.
La présente séance est présidée par la mairesse, Madame Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

M. Daniel Maheu
M. Patrice Bougie
Mme Nicole Poirier
Mme Louise Boutin
M. Roland Czech
M. Denis Poitras

Mme Chantal Girouard, directrice générale / secrétaire-trésorière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2016-07-01

OUVERTURE DE LA SÉANCE
Proposé par Denis Poitras
Appuyé par Daniel Maheu
Que la séance soit ouverte.
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2016-07-02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Proposé par Nicole Poirier
Appuyé par Louise Boutin
Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.

SÉANCE ORDINAIRE MENSUELLE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE
LUNDI 4 JUILLET 2016 À L'HÔTEL DE VILLE À 19 H30

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Acceptation de l'ordre du jour. ®
1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 ®

2. REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

3. ADMINISTRATION

3.1 Approbation des Comptes payés et à payer®
3.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 juin 2016
3.3 Adoption du règlement de zonage 2003-05-31 ®
3.4 Formation directrice générale ®
~~3.5 Inscription au Congrès Annuel de la Fédération Québécoise Des Municipalités®~~

3.6 Entente sel à déglaçage®
3.7 Octroi contrat sable – chemins d'hiver ®
3.8 Nomination nouveau directeur et adjoint du service incendie ®
3.9 Demande d'appui pour la Halte Garderie de St-Anicet ®
3.10 Dépôt du rapport annuel 2015 du schéma de risques ®
3.11 Demande de dérogation mineure 2016-06-0001 ®
3.12 Changement régime d'assurances collectives ®

4. URBANISME et ENVIRONNEMENT

4.1 Dépôt du Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Dépôt du rapport mensuel du service incendie

6. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

6.1 Dépôt du rapport mensuel du Comité des Loisirs et des Sports
6.2 Dépôt du rapport mensuel de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit
6.3 Dépôt du rapport mensuel du Coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

7. CORRESPONDANCE

7.1 Dépôt de la correspondance mensuelle

8. PÉRIODE DE QUESTIONS (relatives aux points discutés à cette séance)

_____

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Chantal Girouard, Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2016-07-03 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016**

Proposé par Patrice Bougie
Appuyé par Daniel Maheu
Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

La parole est donnée à l'assistance sur les sujets suivants :

- **M. Viateur Leclerc, 68e avenue :** gravier
- **M. Luc Malouin, 475, rte 132 :** précisions dates excavation route 132 – la mairesse mentionne s'être adressée à Mme Montpetit et celle-ci s'était déjà informée auprès du MTQ. La mairesse explique qu'elle ne connaît pas tous les détails des travaux exécutés par le MTQ sur leurs routes. La mairesse demande à Mme Montpetit qui est présente si elle a reçu des réponses du MTQ qui répond n'avoir reçu aucune réponse. On mentionne qu'on préfère le chemin de

No de résolution
ou annotation

détour par le chemin de planches et chemin de l'église pour le camionnage lourd.

- **M. Jonathan Vallée, employé municipal :** assurances collectives, demande de rencontre avec le conseil avant l'adoption du point 3.12 - la mairesse informe que le point sera adopté à la demande du conseil mais une rencontre sera tenue à la fin de cette séance
- **M. Luc Audet, 143, ch. Bord de l'eau :** piste cyclable et balises – sécurité – la mairesse explique que les commentaires reçus étaient à l'effet que les gens étaient satisfaits.

ADMINISTRATION

2016-07-04 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

Proposé par Daniel Maheu
Appuyé par Nicole Poirier

Que les comptes fournisseurs de la liste au 30 juin 2016 telle que soumise au conseil municipal et des salaires tel que les ententes et règlements adoptés soit approuvés et payés :

Liste des factures au 30 juin 2016	223 743.92 $ (ristourne tps enlevée)
Liste des salaires de juin 2016 (conseil, employés, pompiers)	25 732.81 $
Immobilisations au 30 juin 2016	1 806.15 $ (ristourne tps enlevée)
TOTAL =	**251 282.88 $**

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2016-07-05 **DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

Conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec et du règlement 2007-02 du conseil municipal, je soumets à ce Conseil municipal l'État des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 juin 2016. Que l'état soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

_____
Chantal Girouard, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2016-07-06 **PROVINCE DE QUÉBEC**
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

RÈGLEMENT 2003-05-31 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2003-05 AFIN D'AJOUTER DES CROQUIS DES COURS ET D'AUTORISER LES REMISES DANS LA COUR AVANT SUR DES LOTS RIVERAINS AU LAC ST-FRANÇOIS ET AUX CANAUX

ATTENDU que le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut Saint-Laurent est entré en vigueur le 1er novembre 2000;

ATTENDU que le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Barbe est entré en vigueur le 11 septembre 2003;

ATTENDU que le règlement 2003-05-28 modifiant le règlement de zonage 2003-05 est entré en vigueur le 10 mars 2016;

ATTENDU que le règlement 2003-05-28 modifiant le règlement de zonage 2003-05 ajoutait des croquis des cours et que certains croquis ont été oubliés;

ATTENDU que le règlement de zonage 2003-05 doit être modifié de nouveau pour ajouter ces croquis des cours;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Barbe doit modifier ses dispositions règlementaires afin de répondre aux attentes du conseil;

En conséquence, il est proposé par Patrice Bougie
Appuyé par Daniel Maheu
Et unanimement résolu

Qu'un règlement portant le numéro 2003-05-31 soit et est adopté et qu'il soit décrété et statué par ce règlement ce qui suit :

Article 1

Le présent règlement vise à modifier le Règlement de zonage numéro 2003-05 afin de :

e) Ajouter à la terminologie de cour, des croquis des cours ;
f) Autoriser les remises en cour avant sur des lots riverains au Lac St-François et aux canaux.

Article 2

Le règlement de zonage 2003-05 est modifié à l'article 2.4, aux croquis des cours, par l'ajout, après le croquis 4, des croquis 5 à 15 suivants :

No de rés
ou annot

5. Lot d'angle: Situation 2

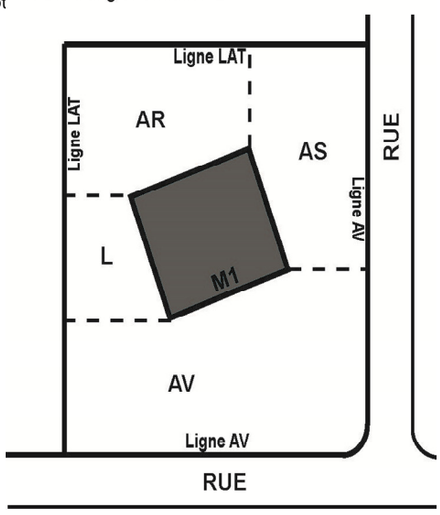

6. Emplacement d'angle de plus de 90⁰ et de moins de 135⁰

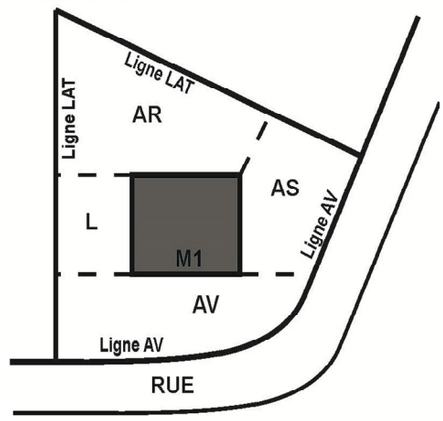

7. Emplacement d'angle de plus de 135⁰

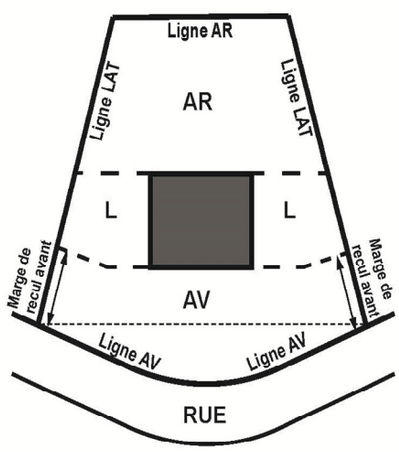

8. Emplacement intérieur transversal

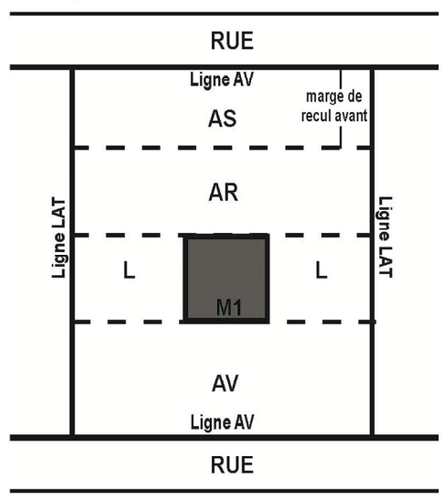

No de rés
ou annot

9. Emplacement d'angle transversal

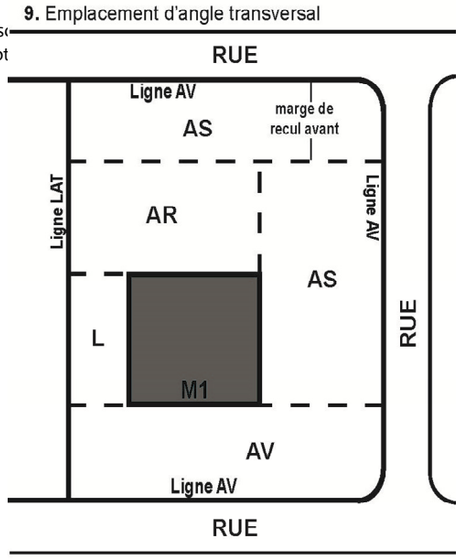

10. Lot d'angle, 2 bâtiments principaux sur le même emplacement

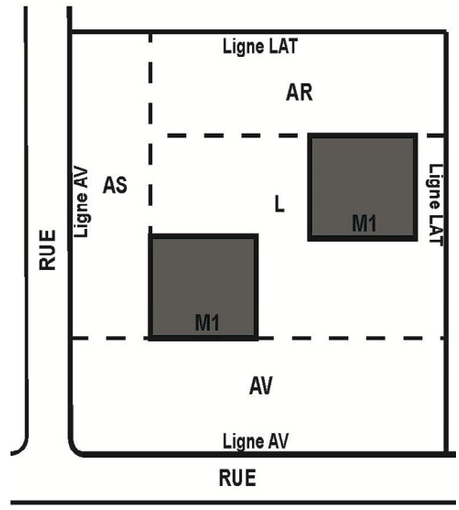

11. Lot régulier, 2 bâtiments principaux sur le même emplacement

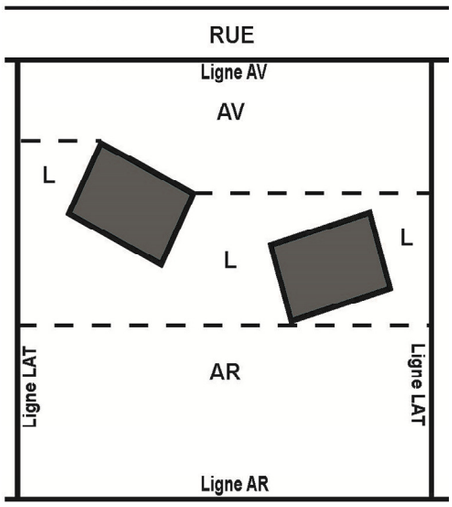

12. Lot enclavé: Situation 1
Droit de passage

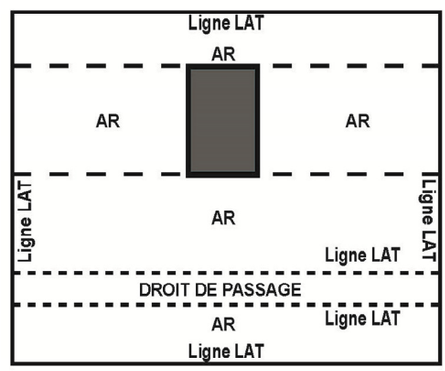

13. Lot enclavé : Situation 2
Droit de passage

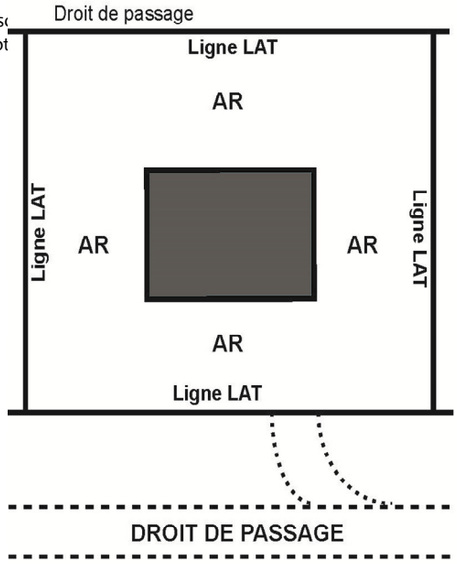

14. Lot irrégulier : Situation 1

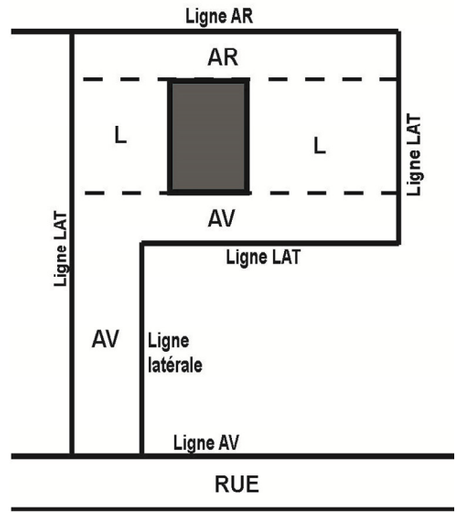

15. Lot irrégulier: Situation 2

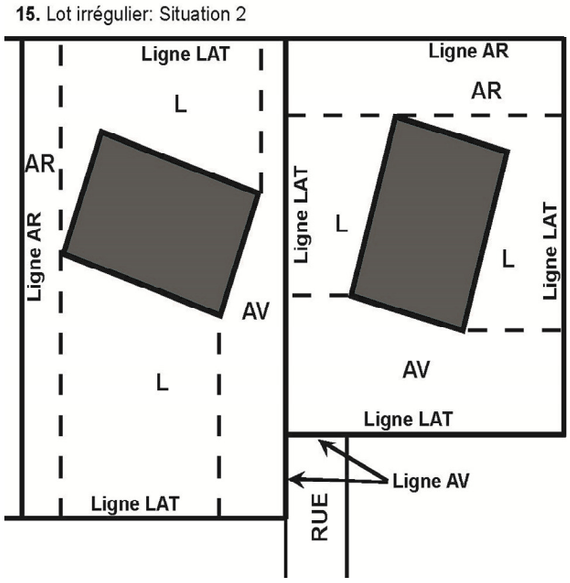

Article 3

Le règlement de zonage 2003-05 est modifié à l'article 6.2.2, au premier alinéa, par l'ajout du sous-alinéa suivant :

« Une remise, sur un lot riverain au Lac St-François ou à un canal, dans la mesure où elle n'empiète pas dans la marge de recul avant prescrite pour cette zone; »

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

No de résolution
ou annotation

Louise Lebrun,
Mairesse

Chantal Girouard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 2 mai 2016
Adoption du projet de règlement : 2 mai 2016
Assemblée publique de consultation : 6 juin 2016 18h30
Adoption d'un second projet de règlement : 6 juin 2016 19h30
Approbation référendaire : 15 juin 2016
Adoption du règlement : 4 juillet 2016 à 19h30
Certificat de conformité de la MRC :
Entrée en vigueur :

2016-07-07 **FORMATIONS 2016 – DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Proposé par Nicole Poirier
Appuyé par Patrice Bougie
Que la directrice générale soit autorisée à suivre le cours "Leadership et gestion de projets" dans le cadre du Certificat en Gestion de Projets de HEC Montréal en septembre 2016 au coût de coût de 385,19 $ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2016-07-08 **NOUVEAU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Proposé par Roland Czech
Appuyé par Denis Poitras
Que suite au départ de M. Hugo D'Amour comme directeur, que soit nommé M. Joël Trudeau pour agir à titre de Directeur du Service de Sécurité Incendie de Ste-Barbe.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2016-07-09 **NOUVEAU DIRECTEUR-ADJOINT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Proposé par Louise Boutin
Appuyé par Roland Czech
Que M. Éric Maheux soit nommé directeur-adjoint du service de sécurité incendie de Ste-Barbe en remplacement de M. Joël Trudeau.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

No de résolution
ou annotation

2016-07-010 **DEMANDE D'APPUI – PROJET COMMUNIC-ACTION**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Communic-Action désire déposer une demande de subvention au montant de 10 160$ dans le cadre du programme « Fonds de développement des territoires, volet projets structurants » auprès de la MRC du Haut-St-Laurent qui s'intitule «LE MONDE À LA PORTÉE DES AÎNÉS / THE WORLD WITHIN REACH OF SENIORS » ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'appui auprès de la Municipalité de Sainte-Barbe concerne le prêt de la salle municipale pour une à deux fois sur une base annuelle ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Louise Boutin
Et appuyé par Nicole Poirier
Que le conseil municipal de Sainte-Barbe accepte cette forme de financement pour l'organisme Communic-Action afin d'obtenir une subvention dans le cadre du programme « Fonds de développement des territoires, volet projets structurants » auprès de la MRC du Haut-St-Laurent intitulé «LE MONDE À LA PORTÉE DES AÎNÉS / THE WORLD WITHIN REACH OF SENIORS » ;
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2016-07-011 **DEMANDE D'APPUI – HALTE GARDERIE DE ST-ANICET**

CONSIDÉRANT QUE la Halte Garderie de St-Anicet désire déposer une demande de subvention dans le cadre du programme « Fonds de développement des territoires, volet projets structurants » auprès de la MRC du Haut-St-Laurent pour une phase de consolidation ;

CONSIDÉRANT QUE la Halte Garderie de St-Anicet a besoin de fonds pour poursuivre ses activités qui permettent de venir en aide aux personnes défavorisées et accueillant plusieurs enfants de la région ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'appui auprès de la Municipalité de Sainte-Barbe concerne une lettre d'appui envers ce projet;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Daniel Maheu
Et appuyé par Louise Boutin
Que le conseil municipal de Sainte-Barbe accepte d'appuyer la « Halte Garderie de St-Anicet » afin d'obtenir une subvention dans le cadre du programme « Fonds de développement des territoires, volet projets structurants » auprès de la MRC du Haut-St-Laurent ;
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2016-07-012
No de résolution
ou annotation

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ ANNÉE 4 EN LIEN AVEC LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

Considérant que le schéma de couverture de risques incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent a été attesté le 29 mars 2012;

Considérant que le directeur du service incendie a déposé au conseil municipal le rapport annuel d'activité 2015 (1er juin 2015 au 31 mai 2016);

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités de l'an 2015 ;

Par conséquent,
il est proposé par Denis Poitras
appuyé par Nicole Poirier

Que la municipalité de Sainte-Barbe adopte le rapport annuel d'activités de l'année 4 (1er juin 2015 au 31 2016) en lien avec le schéma de couverture de risques incendie;

Que copie de présente résolution et du rapport annuel d'activités 2015 soit transmis à la MRC du Haut-Saint-Laurent en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2016-07-013

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-06-0001

Demande de dérogation mineure pour le lot # 2 843 327 situé au 459, chemin de l'Église à Sainte-Barbe:

Considérant que la demande de dérogation vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment principal projeté entre deux bâtiments principaux avec une marge de recul avant minimale à 7.51 mètres;

Considérant que l'article 5.2.2.2 du Règlement numéro 2003-05 concernant le zonage prescrit que la marge de recul avant devrait être à 13.67 mètres;

Considérant que la demande de dérogation vise aussi à autoriser l'implantation du bâtiment principal projeté avec des marges latérales minimales à 2.93 mètres du côté gauche et à 2.94 mètres du côté droit;

Considérant que l'article 4.9.2.23 du Règlement #2003-05 concernant le zonage prescrit une marge latérale minimale de 3 mètres;

Considérant que la demande de dérogation vise également à autoriser l'implantation du bâtiment principal projeté avec le total des deux marges latérales à 5.87 mètres;

Considérant que l'article 4.9.2.23 du Règlement #2003-05 concernant le zonage prescrit un total des deux marges latérales de 6 mètres;

Considérant la demande vise une implantation du bâtiment principal avec une marge avant minimale à 7.51 mètres, des marges latérales minimales à 2.93 mètres du côté gauche et à

2.94 mètres du côté droit et le total des deux marges latérales à 5.87 mètres **[Voir le plan ci-après];**

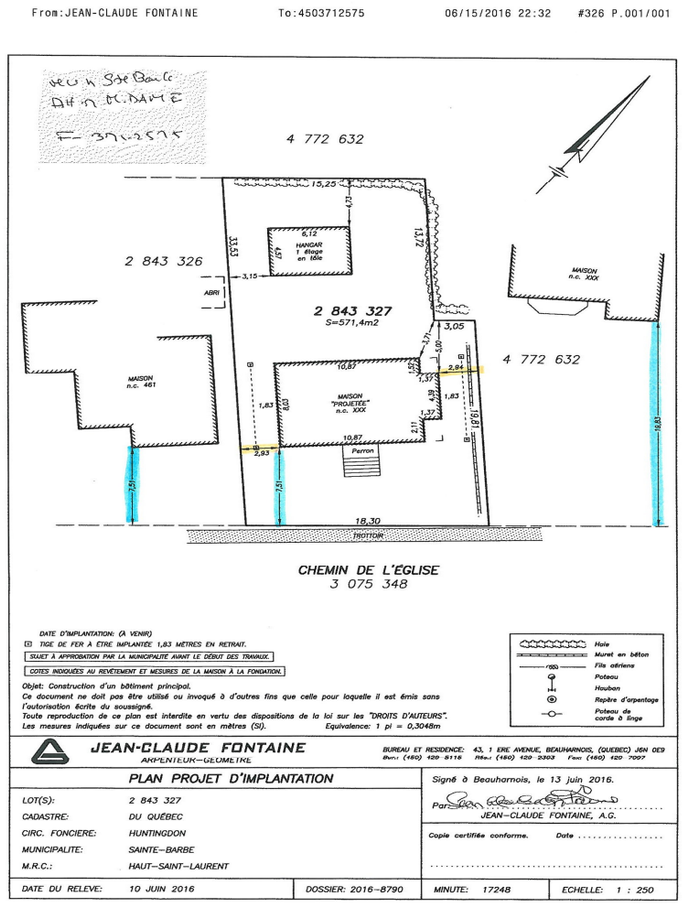

POUR TOUTES CES RAISONS,
Il est proposé par Roland Czech
Appuyé par Patrice Bougie

Que le Conseil Municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2016-06-0001 afin d'autoriser une marge avant minimale à 7.51 mètres, des marges latérales minimales à 2.93 mètres du côté gauche et à 2.94 mètres du côté droit et le total des deux marges latérales à 5.87 mètres tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

Le tout tel que montré par le plan projet d'implantation de Monsieur Pierre Meilleur, arpenteur-géomètre, portant le numéro des minutes 17248.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2016-07-014 **MODIFICATION À L'ASSURANCE COLLECTIVE**
Proposé par Louise Boutin
Appuyé par Denis Poitras

Que le contrat d'assurances collectives soit révisé selon les tableaux présentés par l'assurance collective indiquant « nouveau régime »de façon individuelle excluant la courte durée, les soins dentaires et visuels prenant effet le 1er août 2016.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2016-07-015 **DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT**

Que le rapport de l'inspecteur en urbanisme et en environnement, pour le mois de juin 2016, soit déposé tel que présenté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2016-07-016 **DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE**

Que le rapport du service d'incendie pour le mois de juin 2016, soit déposé tel que présenté.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2016-07-017 **DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DES LOISIRS ET DES SPORTS**

Que le rapport du Comité des loisirs et des Sports de Sainte-Barbe pour les mois de avril et mai 2016 soit déposé tel que présenté.

2016-07-018 **DÉPÔT DU RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LUCIE BENOIT**

Le rapport de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit pour le mois de juin 2016 n'a pas été présenté.

2016-07-019 **DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Le rapport du coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois de juin 2016, n'a pas été déposé.

CORRESPONDANCE

2016-07-020 **CORRESPONDANCE**

Que le bordereau de correspondance de juin 2016 soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

PÉRIODE DE QUESTIONS
(relatives aux points discutés à cette séance)

La parole est donnée à l'assistance sur les sujets suivants :

- **Aucune requête**

LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-07-021 **LEVÉE DE LA SÉANCE**
Proposé par Daniel Maheu
Appuyé par Patrice Bougie
Que l'ordre du jour étant épuisé, que la séance soit levée à 19h55.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

Louise Lebrun Mairesse	Chantal Girouard. Directrice générale et secrétaire-trésorière